



LA SAVOIE, COULEURS DU MONDE - 2021

Depuis 1986, le Conseil départemental de la Savoie s'engage en faveur de la solidarité internationale à travers trois coopérations solidaires et en soutenant les initiatives des Savoyards aux quatre coins de la planète. Le dispositif "La Savoie, couleurs du monde" favorise l'ouverture au monde du plus grand nombre et appuie vos projets de solidarité internationale.

Chaque année, de nombreuses initiatives portées par des communes, des associations, des jeunes ou des établissements scolaires sont ainsi accompagnées. La Savoie s'enrichit de ces démarches citoyennes et associatives qui aident à prendre du recul, avec une volonté de changement face aux inacceptables inégalités de développement dans le monde.

En 2021, vivez "La Savoie, couleurs du monde" en répondant à l'un des trois dossiers de l'appel à projets :

- les projets d'appui au développement
- les actions de sensibilisation en Savoie
- les initiatives d'ouverture au monde portées par des jeunes

Pour garantir la réussite et la qualité de vos projets, le concours financier apporté par le Conseil départemental est couplé d'un appui méthodologique de l'association Pays de Savoie solidaires. Vous trouverez ci-joints tous les détails pratiques vous permettant de remplir votre dossier de candidature.

CONTACTS

*Pour le dépôt du dossier
uniquement par mail*

lasavoiecouleursdumonde@savoie.fr

04 79 96 73 51

*Pour vous accompagner
dans le montage de votre projet*

Pays de Savoie solidaires

83 place Saint Léger

73000 Chambéry

04 79 25 28 97

contact@paysdesavoiesolidaires.org

Attention ! La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 avril 2021
Une rencontre avec Pays de Savoie solidaires est obligatoire avant tout dépôt de dossier.

Présentation du dispositif

L'objet de l'appel à projets

L'objectif du dispositif "La Savoie, couleurs du monde" est de favoriser l'ouverture au monde et l'engagement en solidarité internationale de tous les Savoyards (communes, associations, jeunes, établissements scolaires, etc.).

L'appui financier du Département est couplé d'un accompagnement technique et méthodologique de Pays de Savoie solidaires pour soutenir la qualité et la réussite des initiatives menées en Savoie et dans le monde entier.

En 2021, le Département poursuit sa collaboration avec l'AMP (Agence des micro-projets), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et RESACOOOP pour un « fonds conjoint de soutien aux micro-projets de solidarité internationale » concernant les projets d'appui au développement. Cette expérimentation permet un appui financier supplémentaire pour ce type de projets (cf. page 3).



Les valeurs

Les dossiers "La Savoie, couleurs du monde" seront évalués par rapport aux valeurs suivantes :

1/ éthique : respecter les principes de solidarité internationale en travaillant dans la durée avec un partenaire étranger sans être dans une posture d'assistanat, de don de matériel ou de misérabilisme

2/ ouverture : s'ouvrir à toutes les cultures pour comprendre la complexité des enjeux de développement et porter un regard citoyen sur le monde

3/ réciprocité : favoriser la rencontre interculturelle, les apprentissages mutuels et la construction de soi (en particulier chez les jeunes adultes)

4/ sensibilisation : témoigner de ces projets auprès des Savoyards afin de les encourager à devenir des citoyens actifs et solidaires

Des critères plus détaillés sont précisés pour chaque type d'initiatives (voir dossiers de candidature)

Les trois types d'initiatives

Trois types d'initiatives sont soutenus et font l'objet de **dossiers de candidature différents** :

▪ Les projets d'appui au développement réalisés avec un partenaire international	► <u>Dossier SCM – Développement</u>
▪ Les actions de sensibilisation à la solidarité internationale conduites en Savoie	► <u>Dossier SCM - Sensibilisation</u>
▪ Les initiatives d'ouverture au monde portées par des jeunes de 15 à 30 ans	► <u>Dossier SCM - Jeunes</u>

Les conditions de participation

Peuvent déposer un dossier :

- Les communes ou groupements de communes, les associations de solidarité internationale, les associations d'animation socioculturelle, les centres sociaux, les maisons de l'enfance et les établissements scolaires.
Les structures associatives porteuses de projets doivent être enregistrées en Savoie et justifier d'au moins un an d'existence à la date de dépôt du dossier.
Pour déposer un dossier de demande de financement, les porteurs de projet doivent obligatoirement posséder un numéro SIRET, qu'ils doivent inscrire dans le dossier.
Il est également demandé que les porteurs de projet mettent à jour les données les concernant sur l'annuaire de Pays de Savoie solidaires : <http://www.paysdesavoiesolidaires.org/pss-base/>
Si vous n'êtes pas répertorié dans l'annuaire ou si vous avez oublié votre identifiant, contactez Pays de Savoie solidaires (bdd@paysdesavoiesolidaires.org).
- Les jeunes de 15 à 30 ans pouvant justifier d'une adresse principale en Savoie.
Ils doivent être en lien avec une structure jeunesse ou une association de solidarité internationale ou une structure de développement local du département. Le projet peut être individuel ou collectif.
La présentation du projet devant un jury est obligatoire.
- Sont concernées les initiatives se déroulant principalement en 2021.

Le montage financier

- Une enveloppe financière annuelle de 40.000 € est mobilisée par le Conseil départemental de la Savoie. Elle est répartie entre tous les candidats soutenus.
- En 2021, un fonds conjoint de soutien à des microprojets de solidarité internationale en Auvergne-Rhône-Alpes est reconduit pour les projets d'appui au développement. Il réunit des fonds de l'AMP (Agence des micro-projets) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en complément de ceux du Département de la Savoie. Ces fonds supplémentaires sont gérés par RESACOOP.
- L'appui financier par projet peut varier de 500 € à 10.000 € selon la nature des initiatives et sous réserve que les projets respectent les critères des 3 financeurs (*Cf. les dossiers de candidature*).
- Cette dotation doit obligatoirement abonder un financement existant, mobilisé par le porteur du projet en Savoie et ses partenaires. Le montant sollicité ne devra pas excéder 50 % du montant global de l'action présentée.

Le suivi des projets

- Pour les projets d'appui au développement et les actions de sensibilisation, les structures lauréates devront participer à un temps de suivi individuel organisé par Pays de Savoie solidaires. Une fois l'action terminée un compte rendu technique et financier (selon modèle fourni) devra obligatoirement être envoyé.
- Pour les initiatives d'ouverture au monde portées par des jeunes de 15 à 30 ans, ces derniers devront participer à des temps collectifs organisés par Pays de Savoie solidaires.
- Les lauréats fourniront 3 belles photos de leur projet. Ils se porteront garants du respect du droit à l'image des personnes photographiées : le Conseil départemental et Pays de Savoie solidaires en déclinent toute responsabilité.

Mode d'emploi

Pour toute **question relative à la partie administrative** de votre dossier, vous pouvez contacter **au Conseil départemental de la Savoie** :

Sylvie VICCICA
04 79 96 73 51

Pour bénéficier d'un **appui technique lors du montage de votre dossier**, contacter à **Pays de Savoie solidaires**

Véronique DA SILVA pour les actions de sensibilisation en Savoie
Romain FERRUT pour les projets d'appui au développement
Magnolia HOULBREQUE pour les initiatives d'ouverture au monde des jeunes
04 79 25 28 97

- 1/** Lisez attentivement le présent appel à projets et déterminez le type de dossier auquel se rapporte votre initiative : SCM-développement ou SCM-sensibilisation ou SCM-jeunes.
- 2/** Téléchargez le dossier de candidature correspondant sur le site www.savoie.fr
- 3/** Prenez rendez-vous avec Pays de Savoie solidaires en février ou mars 2021.
- 4/** Renseignez votre dossier au format numérique et réunissez les pièces jointes nécessaires.
- 5/** Envoyez votre dossier de candidature au plus tard le 11 avril 2021 à l'adresse : lasavoiecouleursdumonde@savoie.fr. Vous recevrez un accusé de réception.
- 6/** L'instruction technique de votre dossier aura lieu avant fin mai 2021. Si nécessaire, vous serez sollicité(e) pour fournir des éléments complémentaires.
NB : Les jeunes de 15 à 30 ans devront présenter oralement leur projet devant un jury de professionnels.
- 7/** Une Commission technique composée d'élus et de techniciens du Conseil départemental et de Pays de Savoie solidaires, de représentants de l'AMP, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de RESACOOOP se réunira fin mai 2021 pour procéder à l'examen de l'ensemble des dossiers. En juin 2021, la Commission permanente du Département délibérera.
- 8/** La notification des décisions aux candidats et le versement du financement seront réalisés en juillet 2021.
- 9/** Une fois votre projet terminé, vous devrez déposer un bilan technique et financier (selon modèle fourni). Pour les jeunes, vous devrez participer à un temps de relecture organisé par Pays de Savoie solidaires.
- 10/** Dans le cadre de la valorisation du dispositif, vous devrez fournir 3 belles photos représentatives de votre initiative. Vous serez également convié à un temps de rencontre et de témoignage.